

no. 1854

LETTRE PASTORALE
Concernant les Tables tournantes.

QUEBEC, 15 JANVIER 1854.

LETTRE PASTORALE
Concernant les Tables tournantes.



PIERRE-FLAVIEN TURGEON,

PAR LA MISÉRICORDE DE DIEU ET LA GRACE DU SAINT-SIÈGE APOSTOLIQUE, ARCHEVEQUE DE QUEBEC, ETC., ETC.

Au Clergé Séculier et Régulier, aux Communautés Religieuses et à tous les Fidèles de notre Diocèse, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur Jésus-Christ.

Notre charge pastorale, N. T. C. F., nous fait un devoir d'élever la voix aujourd'hui, pour vous mettre en garde contre un nouveau moyen de séduction, que l'esprit de ténèbres veut introduire parmi vous, pour égarer les âmes faibles, et les faire tomber dans le péché. Nous voulons parler de l'abus criminel que l'on fait des *Tables tournantes*.

Le mouvement de ces tables, en supposant qu'il ne soit pas l'effet de l'illusion, ou de la supercherie, est sans doute un phénomène bien étrange. Le principe de ce mouvement, qu'on essaie de l'expliquer comme on voudra, est certainement quelque chose de mystérieux, qui a échappé jusqu'ici à toutes les recherches. Cette cause, qui s'obstine à demeurer au rang des choses occultes, et qui produit cependant des

effets si singuliers, devait naturellement paraître suspecte aux personnes prudentes et leur inspirer une sage défiance.

Cependant, comme plusieurs prétendent que ce mouvement des tables, ou d'autres objets, que l'on met aussi en jeu, doit être attribué à un agent physique, et être considéré par conséquent comme l'effet d'une cause naturelle, tout mystérieuse et tout inconnue qu'elle soit, si l'on s'était arrêté là, malgré notre répugnance pour cette pratique, qui nous paraît accompagnée de plus d'un danger, nous aurions été disposé à garder le silence, et à attendre que la science et l'expérience eussent éclairé les esprits, et dissipé l'illusion, s'il y en a.

Mais on veut aller plus loin. On prétend interroger ces tables tournantes et les faire parler : on veut s'en servir comme d'un moyen pour connaître l'avenir et les choses les plus secrètes, pour évoquer les âmes des morts, pour les obliger à répondre aux questions qu'on juge à propos de leur faire, à révéler les mystères de l'autre monde, enfin à dire tout ce qu'on veut leur faire dire. Ainsi on se laisse aller aux illusions les plus dangereuses, et l'on tombe dans une superstition dont les conséquences sont épouvantables. Voilà l'abus que nous devons réprouver : voilà aussi le mal que nous nous hâtons de condamner, et contre lequel nous voulons vous prémunir.

Et comment ne verriez-vous pas, N. T. C. F., qu'en allant ainsi interroger le bois ou les esprits de l'autre monde, on cherche à faire revivre dans le sein de l'Eglise de Dieu, les monstrueuses erreurs et les superstitions damnables, qui firent de tout temps la honte et le malheur des nations payennes ?

Que prétendez-vous, lorsque vous adressez la parole à cette table en mouvement, et que vous lui demandez une réponse ?..... Vous seriez-vous persuadé qu'elle peut vous entendre, vous comprendre, et que, plus éclairée que vous, elle va lire dans vos pensées, ou vous révéler ce que vous ignorez ? Non, car vous savez qu'elle est privée de sentiment et dépourvue d'intelligence. Auriez-vous la prétention d'évoquer, par son moyen, les âmes des morts ? Et quelles sont donc ces âmes avec lesquelles vous voudriez vous mettre en rapport, et que vous auriez la présomption de contraindre à venir répondre à vos questions indiscrettes ? Serait-ce les âmes des réprouvés ? Mais Dieu n'a-t-il pas mis, entre ces âmes malheureuses et vous, un chaos immense, qui les empêche de vous entendre ;

et ne les tient-il pas en réserve, sous le poids des chaînes éternelles de sa justice, dans les profondes ténèbres, où il les a précipités avec les anges prévaricateurs, en attendant le grand jour du jugement (*).

(*) Judæ. v. 6.

Serait-ce les âmes des élus de Dieu ? Mais quoi, auriez-vous l'impiété de croire que vous pouvez commander à ces âmes saintes, les arracher du sein de Dieu où, elles reposent, pour en faire le jouet de votre coupable curiosité ?..... Non, les élus de Dieu sont en sa main (*), et personne ne peut les lui ravir (*). Unis intimement à (*) Sap. III. 1. Dieu, ils voient tout en Dieu, ils entendent tout en Dieu, ils n'agissent que selon la (*) Joan. X. 28. volonté de Dieu. Ils sont nos frères, il est vrai, et Dieu, dans sa miséricorde, a voulu, pour notre consolation et notre bonheur, qu'il y eût entre eux et nous une sainte communication, mais ces rapports et cette communication, avec les âmes justes, nous ne pouvons les lier et les entretenir, que par le moyen de la religion, qui nous fait louer Dieu dans ses saints, et par d'humbles et ferventes prières pour le soulagement de celles qui sont encore en souffrance. ou pour implorer l'assistance de celles qui sont entrées dans la gloire.

Quels esprits vier draient donc vous répondre auprès de ces tables, qui se remuent et qui frappent, pour attester leur présence et interpréter leurs pensées ? Seraient-ce les esprits immondes, les anges de Satan ? Nous savons que ces esprits déchus, qui ont été homicides dès le commencement du monde, (*) rôdent sans cesse (*) Joan. VIII. 44. pour perdre les hommes ; (*) qu'ils ne cessent de leur tendre des embûches ; qu'ils (*) 1 Petri. 58. les tentent ; qu'ils emploient mille ruses pour les pousser au mal, et les faire tomber dans l'abîme. Mais nous avons appris aussi des divines Ecritures, que Jésus-Christ, par la victoire qu'il a remportée par sa croix, a mis dehors le prince de ce monde ; (*) qu'il a fait taire ses oracles ; qu'il a détruit l'empire que cet ancien serpent exerçait sur les nations ; (*) qu'il l'a enchaîné et jeté dans l'abîme, (*) afin qu'il (*) Apoc. 12. 9. ne puisse plus les séduire, comme il faisait : en sorte que sa puissance a été singulièrement affaiblie, et qu'il ne lui est donné d'en faire usage, d'une manière sensible, (*) Ibid. sur l'homme régénéré, que dans des circonstances rares, où Dieu le permet, suivant les desseins de sa justice ou de sa miséricorde. Ce qui lui en reste, il ne l'exerce plus ordinairement que sur les âmes des méchants qui se laissent entraîner à ses tentations, et qui consentent à devenir ses esclaves, en commettant le péché, qui est son œuvre. Il n'est donc pas en son pouvoir de communiquer extérieurement, autant qu'il le vou-

(*) Joan. ch. 12. v. 31.

(*) Apoc. 12. 9.

(*) Ibid.

draît, avec les hommes, pour mieux les tromper et les induire en erreur. Il se rejouit bien, et il triomphe, lorsqu'il se trouve des hommes assez pervers et assez perdus, pour vouloir chercher des moyens de se mettre en communication avec lui : mais il ne peut pas toujours répondre à leur appel. N'allez donc pas croire légèrement à sa présence, ou à son action, dans cette agitation et dans ce trépignement des meubles sous la pression de vos mains, ni prendre pour des oracles les réponses que vous croyez obtenir. Vous pouvez le craindre et vous devez le craindre ; car c'est bien le juste châtement auquel s'exposent les hommes présomptueux, qui s'en vont demander aux esprits les secrets du passé et de l'avenir, du ciel et de l'enfer ; ils sont bien dignes que Dieu les livre à l'esprit d'erreur et de mensonge, ceux qui n'étant pas contents des lumières qu'il leur communique dans son Eglise, ont la témérité de chercher la vérité hors de son sein. Mais ce Dieu de miséricorde qui a racheté les hommes, à un si grand prix, (*) de la tyrannie de Satan, a pitié d'eux ; il veut que tous soient sauvés (*) il les attend avec patience à la pénitence (*). C'est pourquoi aussi il ne les châtie pas toujours, comme ils le méritent, et ne les abandonne que rarement aux prestiges et à toute la malice de l'ennemi de leur salut.

(*) 1 Cor. 6, 10.

(*) Tim. 2, 4.

(*) Rom. 2, 4.

Il reste donc à conclure, N. T. C. F., que toutes ces réponses, tous ces oracles, toutes ces révélations, que vous croyez obtenir au moyen des tables ou de tout autre objet mis en mouvement, par nous ne savons quel agent, ne viennent ni des âmes trépassées, ni des anges de Dieu, ni même probablement des anges de Ténébres ; que ce ne sont que des effets, des produits de votre imagination exaltée, ou le reflet, l'écho de vos propres pensées ; et, par conséquent, que si vous vous persuadiez que ce sont vraiment des esprits qui vous répondent, vous tomberiez dans une illusion digne des payens. Nous ajoutons que, si vous vous adonnez sérieusement à ces expériences, avec l'intention d'obtenir par là de véritables réponses à vos questions, vous vous rendriez coupables d'une espèce de superstition très criminelle, qu'on appelle divination.

En quoi consiste en effet la divination ? Selon tous les docteurs de l'Eglise, elle consiste à avoir recours au démon pour découvrir des choses cachées, dont nous ne pouvons acquérir la connaissance par des moyens naturels. Or, à quel autre qu'au démon vous adresseriez-vous, si vous aviez la présomption de vous servir

sérieusement des tables tournantes, pour connaître ces choses ?—Serait-ce aux anges de Dieu ? Non, ce serait les outrager.—Aux saints du ciel ou aux âmes justes du purgatoire ? Non, nul autre que Dieu n'a de puissance sur elles, et il ne veut pas les mettre aux ordres de notre criminelle curiosité, qui l'offense. Ce serait donc au démon, qui seul pourrait consentir à favoriser vos coupables désirs.

Avoir des communications avec le démon ; avoir recours à cet ennemi de Dieu et des hommes, et lui rendre ainsi une espèce de culte ! cette pensée vous effraie et vous fait frissonner d'horreur. Oui, nous le savons. C'est cependant, N. T. C. F., le crime de ceux qui, par quelque moyen que ce soit, s'obstinent à vouloir interroger les esprits, pour connaître les choses qu'il a plu à Dieu de nous cacher, puisque nul autre esprit que satan ne peut se présenter pour leur répondre.

Est-il nécessaire après cela que nous ajoutions que la divination,—et il faut en dire autant de toute espèce de superstition,—est un péché très-grief de sa nature ; que Dieu lui-même nous déclare qu'il a en horreur les enchanteurs et les devins qui consultent les morts ; qu'il défend aux enfants d'Israël d'en souffrir au milieu d'eux (1) ; qu'il prononce contre eux la peine de mort (2) ; qu'il menace de sa colère, et de faire mourir lui-même tous ceux qui osent les consulter (3). Et nous ne devons point être surpris de la rigueur de ces jugements, N. T. C. F., puisque toute superstition, sous quelque forme qu'elle se produise, est essentiellement une espèce d'idolâtrie, c'est-à-dire, un culte exécrable rendu à l'esprit de satan. Car c'est toujours ce malin esprit que l'on y invoque, soit explicitement, soit implicitement, et à qui l'on fait jouer le rôle principal, dans tout ce qui s'y rapporte.

Concluez donc avec nous, N. T. C. F., que l'emploi de ces tables ou de tout autre objet, se mouvant sous la secrète influence d'une cause inconnue, pour consulter les âmes des morts, ou nous ne savons quels autres esprits, doit être rangé

(1) Nec inveniat in te qui ariolos sciscitetur et observet somnia atque auguria. Nec sit incantator, neque qui pythones consulat. Ne divinos, aut quærat à mortuis veritatem : omnia hæc abominatur Dominus. *Deut. ch. xviii. 10, &c.*

(2) Maledicos non patieris vivere. *Exod. ch. xxii. 18.*

(3) Anima quæ declinaverit ad magos et fornicata fuerit cum eis, ponam faciem meam contra eam et interficiam de medio populi mei. *Levit. ch. xx. 6.*

parmi les pratiques superstitieuses de leur nature ; et que vous ne pourriez vous y adonner sérieusement, sans vous rendre coupables d'une faute très-grave en elle-même, et dans ses conséquences.

Nous ne voulons point porter l'alarme dans vos consciences, ni attrister vos cœurs, en donnant à entendre que nous regardons comme également coupables, et que nous condamnons indistinctement tous ceux qui jusqu'à ce jour se sont amusés à faire tourner les tables. Non, cette pensée est loin de nous. Nous reconnaissons bien volontiers que la plupart n'ont vu dans ce mouvement des tables qu'une expérience physique des plus curieuses, qu'ils ne l'ont faite aussi que dans cette pensée, et dans l'unique but de s'amuser, en quoi il n'y a certainement pas de superstition. Nous voulons bien admettre aussi que, même parmi ceux qui, dans cette circonstance, ont prétendu interroger les morts, plusieurs n'ont pas péché grièvement, et peuvent être excusés jusqu'à un certain point, parce qu'ils n'y ont point aperçu de mal d'abord ; parce qu'ils y ont été entraînés sans réflexion par l'exemple des autres ; parce qu'ils ne l'ont pas fait avec un esprit sérieux, et qu'ils se sont bien gardés d'y ajouter foi. Cependant, nous ne croyons pas pouvoir excuser ces derniers de toute faute, surtout ceux d'entre eux qui n'ont pas craint de répéter plusieurs fois ces tristes appels aux esprits. Car, avec un moment de réflexion, comment n'auraient-ils pas aperçu, dans ce qui d'abord ne leur avait paru peut-être qu'une curieuse expérience, tous les caractères et tous les dangers des opérations ténébreuses de la divination et de la nécromancie ?

Ce que nous voulons, N. T. C. F., c'est de vous montrer tout ce qu'il y a de superstitieux et de sacrilège dans la pensée de se servir sérieusement des tables tournantes pour évoquer les morts et interroger les esprits :—ce que nous voulons, c'est que vous compreniez bien tout ce qu'il y a d'absurde, de téméraire et d'impie dans la prétention de connaître par ce moyen les secrets de la vie présente, et de sonder les mystères de la vie future :—notre intention enfin, est de vous ouvrir les yeux sur les conséquences funestes de ces coupables pratiques.

Déjà, en effet, elles ont produit leurs fruits de mort et dignes de l'enfer. Que d'erreurs, que d'extravagances, que de crimes, que de malheurs n'ont-elles pas enfantés chez nos voisins des Etats-Unis, où elles ont fait d'abord leur apparition. Déjà elles ont donné naissance à une secte de visionnaires impies, dont toute la

relig
leur
com
le tr
dans
asile

folie
chré
de r

séque
nous
Dieu
d'éc
de la
conn
ceux
mièr

imita
Dieu
tenta
table
avoir
en ex
âmes
donn
men
table
prête

religion parait se borner à rendre un culte sacrilège aux esprits, avec lesquels, dans leur illusion fantastique, ils s'imaginent avoir un commerce familial. Déjà les communications et les révélations de ces prétendus esprits, ont porté, chez ce peuple, le trouble dans la société, la désunion dans les ménages, le désordre et le déshonneur dans les familles, et ont fini par conduire une multitude de personnes dans les asiles d'aliénés.

A quel temps sommes-nous arrivés ! Serions-nous condamnés à voir toutes les folies et toutes les abominations du paganisme se renouveler au milieu des nations chrétiennes ! Faut-il qu'il se trouve chez elles des hommes assez impies pour tenter de relever l'empire et la tyrannie de satan, tombés devant la croix de Jésus-Christ.

Quoiqu'il en soit, N. T. C. F., les voilà, chez ces peuples aveugles, les conséquences de ces audacieuses interrogations adressées aux esprits, au moyen de nous ne savons quel agent qu'ils prétendent être le magnétisme. C'est ainsi que Dieu, dans sa justice, livre à l'esprit de vertige, d'erreur et de folie ceux qui, refusant d'écouter son Eglise, où il leur parle, et leur enseigne toute vérité, ont la témérité de la chercher ailleurs, et de vouloir pénétrer les mystères dont il s'est réservé la connaissance. C'est ainsi qu'il châtie et qu'il abandonne aux esprits de ténèbres, ceux qui ne mettent pas toute leur espérance en lui, et qui prétendent trouver lumière et secours en quelqu'autre que lui.

Craignons, N. T. C. F., d'attirer sur nous-mêmes ces châtimens terribles, en imitant leur impiété. Ayez en horreur, comme un crime qui outrage la Sainteté de Dieu, toute espèce de superstition. Qu'on n'entende plus parler parmi vous de ces tentatives pour évoquer les morts et pour consulter les esprits, au moyen de ces tables tournantes. Craignez de tomber dans les pièges de satan, en cherchant à avoir des communications avec les esprits, par de semblables moyens, et d'entrer en commerce réel avec les anges de ténèbres, en voulant vous entretenir avec les âmes des morts. Craignez qu'en punition de votre témérité, Dieu ne vous abandonne aux illusions du démon. Eh ! ce juste châtiment ne serait-il pas déjà commencé parmi nous ? N'a-t-on pas cru entendre, auprès de quelques-unes de ces tables de divination, comme des blasphèmes, des impiétés et des obscénités ? Les prétendues réponses de ces tables n'ont-elles pas aussi porté atteinte à l'honneur des

personnes ? Enfin la main de Dieu ne paraît-elle pas s'être appesantie, aussi chez nous, sur quelques-uns qui ont perdu la raison, pour avoir ajouté foi aux réponses de ces esprits ?

Gardez-vous donc de provoquer davantage la colère de ce Dieu jaloux, par ces dangereuses expériences qui vous conduiraient visiblement à de coupables rapports avec son ennemi et le vôtre. Souvenez-vous que vous avez renoncé à satan, à toutes ses œuvres et à tout commerce avec lui ; que, par le Baptême, vous êtes devenus enfans de Dieu, enfans de lumière, et membres de Jésus-Christ. Point de société donc entre les enfans de Dieu et satan ; point de société entre les enfans de lumière et le prince des ténèbres ; point de société entre Jésus-Christ et Bélial. (*)

(*) 2 Cor. 6. 14 et 15.

Vous êtes à Dieu : il est votre créateur, votre rédempteur, votre père, votre unique maître, votre lumière, votre souverain bien. N'ayez aussi de foi qu'en lui, n'espérez qu'en lui, n'aimez que lui ; n'adorez que lui seul ; ne cherchez que lui seul ; et tenez-vous attachés à lui seul. Jésus-Christ est votre unique Seigneur qui vous a rachetés à un grand prix, qui vous appelle à partager son royaume (*) ; ne servez donc que lui, et que satan n'ait aucune part en vous.

(*) 1 Thess. 2. 12.

A ces causes, le Saint Nom de Dieu invoqué, et après avoir rappelé les ordonnances et les menaces de sa loi sainte contre tous ceux qui s'abandonnent à la superstition, nous avons réglé et ordonné, réglons et ordonnons ce qui suit :

1° Nous renouvelons les défenses de l'Eglise contre les pratiques superstitieuses.

2° Nous défendons comme une pratique superstitieuse, de faire tourner ou frapper les tables, ou d'autres objets, dans l'intention d'évoquer les morts ou les esprits, de les consulter ou d'avoir quelque communication avec eux.

3° Nous recommandons à tous de s'abstenir totalement, à l'avenir, de l'expérience des tables tournantes, faite même uniquement par jeu et par amusement, comme n'étant pas sans danger pour les faibles, qui pourraient être induits, par là, dans la superstition.

Sera la présente Lettre Pastorale publiée au prône de toutes les églises, dans lesquelles se fait l'office public, et en Chapitre dans toutes les Communautés Religieuses, le premier dimanche, ou jour de fête, après sa réception.

Donné à Québec, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contreseing de notre secrétaire, le jour de la fête du Saint Nom de Jésus, mil huit cent cinquante-quatre.

✠ P. F. ARCHEVEQUE DE QUÉBEC.

Par Monseigneur,

EDMOND LANGEVIN, Ptre.,
Secrétaire.

